

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31910**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Responsable de secteur industriel des industries chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries chimiques - Union des industries chimiques (UIC)	Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3108 - Industries chimiques et connexes

Code(s) NSF :

222p Transformations chimiques et apparentées (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) responsable de secteur industriel pilote, suit et optimise les activités d'un secteur de production ou de logistique ou d'un atelier.

Il/elle élabore les programmes de travail d'un secteur, dans le respect de la politique QHSSE, des coûts et des délais prévus.

Il/elle encadre les équipes de son secteur dont relèvent plusieurs animateurs ou chefs d'équipe.

Le/la Responsable de secteur accompagne les changements et pilote les démarches d'optimisation et d'amélioration continue sur son secteur en collaboration avec les autres services.

Il/elle travaille, afin de piloter l'activité de son secteur, en collaboration avec les autres services de son entreprise (par exemple : la maintenance, le contrôle de la qualité, le service d'assurance de la qualité, les ressources humaines, le service recherche et développement, le service commercial ...).

Il/elle propose un budget d'investissement et de fonctionnement de son secteur et en assure le suivi.

Il (elle) exerce son activité sous la direction d'un responsable hiérarchique (par exemple : le responsable de production, le directeur de production, le directeur industriel, le responsable logistique ...).

Le titulaire est capable de :

Compétence 1 - Option production : Piloter et organiser l'activité de production sur son secteur selon les directives de l'entreprise
ou

Compétence 1 - Option logistique : Piloter et organiser l'activité de logistique sur son secteur selon les directives de l'entreprise

Compétence 2 : Piloter la gestion des ressources humaines de son secteur en prenant en compte le droit du travail et les relations sociales

Compétence 3 : Piloter la politique QHSSE sur son secteur

ou

Compétence 3bis : Piloter la politique BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) et QHSSE sur son secteur

Compétence 4 : Communiquer avec différents interlocuteurs internes et externes sur l'activité de son service

Compétence 5 : Piloter des actions d'amélioration continue sur son secteur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les salariés titulaires du CQP Responsable de secteur industriel des Industries Chimiques exercent leur activité au sein d'un secteur ou d'un atelier de production ou d'un secteur logistique.

L'industrie chimique française est le 2ème producteur européen après l'Allemagne et le 7ème producteur mondial.

Elle se caractérise par son activité à l'exportation ainsi que par ses dépenses de Recherche et Développement.

Responsable de secteur ou d'atelier de production

Responsable de secteur logistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 5 compétences :

- Compétence 1 : La compétence 1 est déclinée en 2 options, une seule est nécessaire pour valider le CQP :
- Option production - Piloter et organiser l'activité de production sur son secteur selon les directives de l'entreprise
- Option Logistique - Piloter et organiser l'activité de production sur son secteur selon les directives de l'entreprise
- Compétence 2 : Piloter la gestion des ressources humaines de son secteur en prenant en compte le droit du travail et les relations sociales
- Compétence 3 : Piloter la politique QHSSE sur son secteur
- (ou Compétence 3bis, correspondant à une mention mention BPF : Animer la politique BPF et QHSSE sur son secteur et contrôler l'application des règles associées)
- Compétence 4 : Communiquer avec différents interlocuteurs internes et externes sur l'activité de son service
- Compétence 5 : Piloter des actions d'amélioration continue sur son secteur

Chacune des compétences peut faire l'objet d'une validation partielle. Les 5 compétences doivent être validées pour que le CQP soit délivré.

Après un parcours de développement des compétences, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

- Observation en situation professionnelle
- Renseignement de 2 documents écrits, le premier portant que la gestion des ressources humaines mises en œuvre dans son secteur et le deuxième portant sur une action de progrès qu'il a réalisée
- Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques, sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de sa période de mise en pratique et, le cas échéant, au cours de son expérience antérieure.

Par Validation des acquis de l'expérience, après l'étape de recevabilité de la demande, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

- Renseignement du dossier VAE ou du dossier du candidat
- Renseignement de 2 documents écrits, le premier portant que la gestion des ressources humaines mises en œuvre dans son secteur et le deuxième portant sur une action de progrès qu'il a réalisée
- Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de son expérience professionnelle.
- Cet entretien s'appuie sur le dossier candidat et le dossier VAE renseignés par le candidat ou une observation en situation professionnelle, le cas échéant

Le bénéfice des composantes acquises est gardé définitivement.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON			COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Responsable de secteur industriel des Industries chimiques" jusqu'au 18 décembre 2023

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.jetravailledanslachimie.fr>

opic@uic.fr

[Chimie](#)

[OPCA](#)

Lieu(x) de certification :

UIC

Le Diamant A

14 rue de la République

92800 PUTEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 27 avril 2011 relative à la création du dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle des Industries Chimiques.

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 29 juin 2017 relative à la création du Certificat de Qualification Professionnelle responsable de secteur des Industries Chimiques.

« Accord-cadre européen sur les profils de compétences pour les opérateurs de processus et les superviseurs de premier niveau dans l'industrie chimique » entre l'ECEG (Fédération patronale européenne des industries chimiques) et l'EMCEF (Fédération européenne des travailleurs de la chimie) - mai 2010